



Le mercredi 29 mai 2013

Pic allergène !

Depuis un moment déjà, des agents de l'organisme de contrôle de Cayenne rencontrent des soucis de traitement de leurs dossiers.

Les symptômes sont les suivants :

Avances d'ICR jamais payées, demandes d'IPSI payées un an après la demande, régularisation après qualification effective 10 à 12 mois plus tard et bien d'autres ...

Après nos plaintes insistantes, un diagnostic a révélé d'où venait le mal.

Un agent du SNA AG souffre d'un mal peu connu : la métroallergie...

Les conséquences de cette affection peuvent être très fâcheuses puisque l'agent atteint ne peut toucher certains dossiers sans risques pour sa santé !

Ceux-ci étaient donc remisés aux calandres Grecques dans l'attente d'un remède miracle !

L'UNSA ICNA n'ayant pas de remède miracle sous la main, préconise le recours à des soins préventifs.

Ne confier à cette malheureuse victime et uniquement à celle-ci que les dossiers sains,

Afin de garantir aucune erreur dans le traitement, un petit pictogramme visuel (voir ci-dessus) pourrait être apposé sur les dossiers allergènes.

Ainsi nos dossiers seront peut-être traités en toute impartialité et la pauvre victime sera dégagée de toutes complications.

A bon entendeur salut !

Notre site : www.icna.fr

Vos représentants locaux : soca@icna.fr